



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 6 avril 2022

Délibération n° 2023 - 27

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procurations(s)	absent(s)
29	26	3	0
Votes : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0			

Le 6 avril 2023 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 31 mars 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M^{me} Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M^{me} Francine PEDRO — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDÉ — M. Francis DEFRAUX — M. Éric FLESSELLES — M^{me} Amélie GUILLOU — M^{me} Corinne TANGUY — M^{me} Manuela RAMIREZ — M^{me} Sylvie BELLAVOINE — M. Éric FOURNIER — M^{me} Claire HÉNIN — M. Serge ADALLA — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Bruno AFONSO — M. Nicolas SERERO — M. Arnaud LOPEZ — M^{me} Maria GENARO.

Procurations : M^{me} Claire HÉNIN donne pouvoir à M^{me} Agnès PONCELIN
M^{me} Stéphanie FUCHS donne pouvoir à M. Arnaud LOPEZ
M. Jean-François PERON donne pouvoir à M. Nicolas SERERO.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Serge ADALLA.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS GOURNAYSIENNES – EXERCICE 2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les propositions de la municipalité, dans le cadre du Budget primitif 2023,

VU le tableau de répartition des subventions municipales.

CONSIDÉRANT que toutes les demandes de subventions adressées par des associations ont été instruites au regard des critères définis :

- L'année de création de l'association, une subvention ne pouvant être attribuée qu'aux associations ayant plus d'un an d'activité ;
- La présentation du dossier de demande de subvention dûment renseigné et retourné dans les délais fixés par la Municipalité ;

.../...

- La présentation des comptes de l'association permettant un contrôle de l'utilisation de la subvention de l'année précédente ainsi que les projections à venir sur les fonctionnements et investissements ;
- Le nombre d'adhérents gournaysiens adultes et enfants.

VU la proposition de répartition des subventions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Étant noté que les élus membres des bureaux d'associations concernées ne prennent pas part au vote soit : 9 élus,

ARTICLE 1^{er} : FIXE, pour 2023 la répartition des subventions aux diverses associations, comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Académie de danse	6 700 €
Aérobic gournay	2 100 €
A.V.A.E.G.	560 €
Académie des Arts	580 €
Aérien en création	680 €
AGALC	2 560 €
Association Franco-Portugaise	2 340 €
Association sportive du Collège Eugène Carrière	1 500 €
Atelier Renoir	240 €
Basket Club de Gournay	4 000 €
Bénévoles de Gournay	300 €
Bon pied bon œil	500 €
Bulles de Bonheurs	1 660 €
Chœurs de Gospel	120 €
Club Tarots et scrabble « Le Renoir »	280 €
Comité Charles-de-Gaulle	2 000 €
Couturières de Gournay	460 €
Cyclo club	480 €
École de théâtre de Gournay	1 500 €
Football Club de Gournay	16 160 €
Gournay Line Dance	300 €
Gournay Musculation	640 €
Judo Club de Gournay	7 100 €
Le Roseau de Gournay Viet Vo Dao	100 €
Les Godillots Curieux	460 €
Les 1001 merveilles d'Allison	420 €
Macadam Gournay	440 €
Maison de santé	17 000 €
Moto club 4	100 €
Rose TRIP Maroc	250 €
Société des Amis d'Eugène Carrière	13 000 €
Société historique Noisy Gournay	240 €
Tennis club	9 270 €
Volleyball club de Gournay	800 €
TOTAL	94 840 €

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 12 avril 2023

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

